

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME REUNION DE 2017

Séance du 28 juin 2017

CD20170628_27

id. 3377

L'an deux mille dix sept, le vingt huit juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. ROGER (pouvoir à M. GONZALEZ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU TOURISME ET DES LOISIRS
2017- 2021**

La loi NOTRe positionne le Tourisme comme une compétence partagée entre les divers échelons de collectivités locales, au même titre que la culture et le sport.

Dans le champ de cette compétence, le Département peut poursuivre directement ou par délégation, son soutien à des activités touristiques, à condition qu'elles n'aient pas une finalité d'aide aux entreprises.

De plus, le Département est fondé à agir au titre de la solidarité territoriale, auprès des communes et structures intercommunales dont les investissements répondent clairement à une finalité de promotion touristique permettant la valorisation et l'aménagement d'une zone touristique.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Président propose de redéfinir les priorités en terme d'objectifs en matière de développement touristique pour le Tarn-et-Garonne.

Dans cette perspective, il est présenté un nouveau « **Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs** » à mettre en œuvre sur la période **2017-2021** dont les orientations ont été établies en lien et complémentarité avec :

- l'**Agence de Développement Touristique** chargée de la mise en œuvre de la politique touristique du département,

- la **Région Occitanie** qui a lancée une concertation sur 6 mois avec l'ensemble des représentants et acteurs du tourisme de la Région, laquelle vient d'aboutir à la rédaction du projet de « Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs - Cap sur l'Innovation Touristique ».

Ce schéma fait apparaître les axes prioritaires suivants:

Axe I : Construire et développer des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants, à savoir :

1- structurer et renforcer les offres et pôles touristiques à travers le Canal des 2 Mers, les bases de loisirs et les équipements structurants des territoires ;

2- structurer et renforcer les offres autour de l'itinérance douce, qu'elle soit équestre, pédestre, cycliste ou canoë-kayak ,

3- qualification des sites de visite: étude et création de pôles thématiques, à travers la politique des grands sites, les sites de visites et le Club des Sites.

Axe II : Poursuivre et renforcer le développement qualitatif de l'offre en terme d'hébergements touristiques publics ; les actions menées autour de cet axe se traduisent par des aides au titre de :

1- l'hôtellerie de Plein Air,

2- les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes sous maîtrise d'ouvrage publique,

3- les gîtes d'étapes et de groupes publics,

4- modernisation des villages de vacances pavillonnaires,

5- les plus-produits favorisant la qualification par thématique des hébergements touristiques publics.

Axe III : Renforcer l'organisation partenariale en accompagnant la mise en réseau des offices de tourisme à savoir :

1- soutien à la structuration et à la mise en réseau des Offices de Tourisme (création ou développement de sites internet à vocation touristique en lien avec le réseau départemental d'informations touristiques de l'Agence de Développement Touristique, création d'outils innovants en relation avec les nouvelles technologies) .

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'ensemble des politiques d'aides départementales présentées selon les trois axes composant le Schéma Départemental de Développement Touristique et des Loisirs 2017-2021 et dont le détail figure en annexe.

Pour : 24

Abstentions : 2

Contre : 4

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC